

LA CESSION DES FONDS DE COMMERCE

Public visé par la formation et prérequis

- Agents immobiliers, salariés-négociateurs, commerciaux, autres professionnels de l'immobilier.
- S'agit-il d'une formation « tous publics » ? NON > réservée aux professionnels de l'immobilier.
- Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ? NON.
- Modalités d'accès : être titulaire de la carte T, G ou S ou être collaborateur salarié ou non de l'agence immobilière.

Quels sont les résultats attendus ?

- Délivrance d'une attestation de suivi de formation permettant d'obtenir le renouvellement de la carte professionnelle.
- Un test en fin de formation permet aux stagiaires de connaître leur niveau d'acquisition de nouvelles compétences.

Tarifs : nous consulter

- 300 €/jour/net de TVA/par stagiaire.

Objectifs de la formation

- Acquérir les fondamentaux en matière de cession de fonds de commerce.
- Etre capable de poser les bonnes questions aux clients, demander et savoir lire les documents nécessaires.
- Connaître et appliquer les méthodes d'estimation d'un fonds de commerce

Contenus de la formation

- Les éléments incorporels et corporels du fonds de commerce
- Identifier les informations valorisant le fonds de commerce : éléments comptables, éléments liés à l'activité
- Les méthodes de valorisation du fonds de commerce
- L'estimation des locaux professionnels, murs et fonds de commerce.

Durée

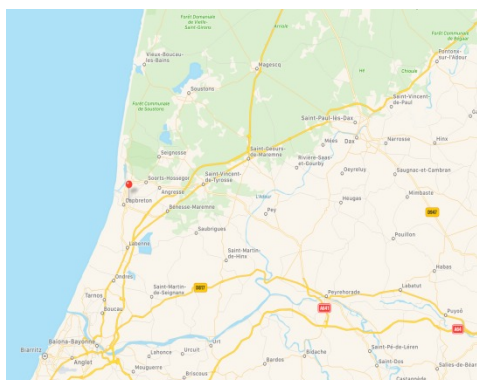
- 7h00 soit une journée d'intervention.

Moyens et méthodes pédagogiques

- Support power point, copie des textes, fiches méthodologiques.
- Interaction avec les stagiaires alliant apprentissage théorique et pratique.

Modalité d'évaluation et finalités

- Test en fin de formation et attestation de suivi de formation.



Accès PMR : oui, le bâtiment est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Coordonnées :

06.18.07.60.06 / 05.58.55.59.55

eofimmo@gmail.com / <https://www.eofimmo.fr>

Adresse :

EOFImmo

76 avenue Maréchal Foch
Résidence Cœur Boisé-Bât.C1
40130 CAPBRETON